



Association
France
Palestine
Solidarité 44

Bulletin d'Adhésion année 2021

L'année 2020 a été une année difficile pour les Palestiniens, confrontés au Covid avec des moyens limités et à un refus d'Israël de prendre en charge leurs besoins sanitaires. A la crise sanitaire s'ajoute une crise économique : montée du chômage et paupérisation accentuée de nombreuses familles. Avec l'arrêt des déplacements internationaux, les Palestiniens se sont trouvés plus isolés face aux colons.

Par ailleurs, la colonisation, le siège inhumain de Gaza, les destructions de maisons ou de villages bédouins, les emprisonnements politiques arbitraires se poursuivent.

En Israël, la situation semble figée avec un gouvernement d'extrême droite qui impose, sur l'ensemble des territoires qu'il contrôle, un régime d'apartheid de plus en plus sévère.

En France, en Europe comme aux États Unis, la situation semble figée : ces grandes puissances, de traditions coloniales, refusent d'exiger le retrait des troupes d'occupation, la levée du siège de Gaza et de reconnaître l'État palestinien.

Ce tableau est bien noir et pourtant le peuple palestinien est toujours debout et résiste à travers des actions de solidarité comme la campagne de cueillette des olives organisée à l'échelle nationale, l'opposition à la destruction de villages bédouins ou la poursuite de projets à Jérusalem (Silwan), à Jénine ou ailleurs.

Des avancées sur le plan international.

[L'ONU a publié](#) une première liste d'entreprises qui collaborent au développement des colonies israéliennes en Cisjordanie.

En Israël, des voix citoyennes et [des associations](#) s'élèvent pour qualifier l'État israélien comme un régime d'apartheid.

[La Cour Pénale Internationale](#) vient de confirmer que les poursuites contre les auteurs des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis contre les Palestiniens s'appliquent à l'ensemble du territoire palestinien occupé depuis juin 1967 : la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem Est. C'est une étape décisive pour en finir avec l'impunité d'Israël.

[La Cour Européenne des Droits de l'Homme](#), en condamnant l'État français, a légitimé la campagne internationale Boycott-Désinvestissement-Sanctions. Le droit de critiquer la politique d'un pays par l'appel au boycott, est ainsi reconnu.

Cela nous encourage à **poursuivre et intensifier cette campagne BDS**, acte de solidarité avec le peuple palestinien.

Avec nos partenaires de la Plate-forme44 nous voulons également accompagner les collectivités locales solidaires du peuple palestinien, et susciter d'autres coopérations avec les villes ou villages palestiniens.

[Les projets](#) et [les missions en Palestine](#), (à l'arrêt pour le moment) sont des supports d'échanges et des actions de solidarité que nous poursuivrons.

Les Palestiniens comptent sur notre solidarité dans leur combat pour leurs droits. Nous devons **élargir le mouvement de solidarité en France et faire pression sur le gouvernement français** pour que cesse l'impunité d'Israël.

Nous avons besoin de vous tous pour faire entendre l'exigence de justice et de paix. Si vous ne pouvez donner de votre temps, votre adhésion est néanmoins précieuse.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone :

Tél. mobile :

Courriel :

Profession :

Année de naissance :

Je souhaite adhérer à l'AFPS :

Tranche n°	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle 2021
1	Inférieurs à 500 €	10 €
2	De 500 à 1000 €	25 €
3	De 1000 à 1500 €	40 €
4	De 1500 à 2000 €	55 €
5	De 2000 à 2500 €	70 €
6	De 2500 à 3000 €	85 €
7	De 3000 à 3500 €	100 €
8	De 3500 € à 4500€	120 €
9	Plus de 4500€	160 €

- **Je souscris à la charte de l'AFPS et cotise** dans la tranche n° soit €.

Avec la cotisation, vous recevrez le journal interne Palestine Solidarité (4 n°/an soit 5 €) et la lettre électronique d'informations hebdomadaire (n'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique).

• **Dons :**

- Je soutiens les activités de l'AFPS et lui adresse la somme de€

- Je suis intéressé(e) par les parrainages d'enfants ou de prisonniers et souhaite recevoir des informations.

Je verse la somme totale de €

Date :

Chèque à l'ordre de l'AFPS 44 - Un reçu fiscal vous sera envoyé début 2022

AFPS 44 Pôle associatif 8 rue Arsène Leloup 44 100 NANTES Tél. : 02 51 72 01 23

afpsnantes@wanadoo.fr

Site Internet : <http://afps44.france-palestine.org/> **FB :** <https://www.facebook.com/AFPS44/>

Site national : www.france-palestine.org/